



La joie de vivre ne peut pas être dépistée

insieme recommande de voter NON le 14 juin contre le changement de l'article constitutionnel qui permettrait un recours massif au diagnostic préimplantatoire (DPI). Elle se positionne ainsi contre le test systématique des embryons lors de procréations médicalement assistées.

Texte: Susanne Schanda – Photo: insieme Lucerne

Le 14 juin, nous votons sur une modification de l'article constitutionnel relatif à la procréation médicalement assistée et au génie génétique dans le domaine humain. Cet article 119 de la Constitution régit les conditions cadres pour l'autorisation du diagnostic préimplantatoire (DPI) lors de fécondation in vitro. Actuellement, la loi sur la procréation médicalement assistée interdit le recours au DPI.

Vers un dépistage systématique

Le Parlement a en effet adopté une nouvelle loi sur la procréation médicalement assistée. Elle permet de recourir au DPI de façon large et autorise notamment le screening-chromosomique. Cela signifie que les embryons pourront être testés de façon systématique

en éprouvette déjà et que les embryons présentant une anomalie chromosomique pourront être écartés. Cette nouvelle loi ne peut cependant entrer en vigueur que si l'article constitutionnel 119 est modifié.

Pour insieme, cette nouvelle loi va trop loin. C'est pourquoi, elle recommande de voter NON le 14 juin 2015 au changement de la Constitution.

Pression sur les parents

Le recours sans garde-fou au DPI signifie une sélection systématique des embryons en éprouvette. Cela oblige à distinguer les vies dignes d'être vécues à celles qui ne le sont pas. Il est pourtant impossible de voir au microscope dans une éprouvette si un embryon deviendra

un enfant heureux. Les maladies et handicaps forment une part de la vie, mais ils ne déterminent pas sa valeur.

Quand tout est fait lors d'une fécondation in vitro pour éviter la naissance d'un enfant porteur d'une trisomie 21 ou d'une autre anomalie chromosomique, cela inquiète les parents. Sandra Näf est membre du comité d'insieme Suisse et mère d'une jeune femme de 19 ans mentalement handicapée. Elle dit: «Ma fille aime la vie et apprécie d'être avec d'autres gens. C'est une jeune femme joyeuse qui transmet de la joie de vivre.» Elle craint aussi que l'autorisation du DPI sans que soient posées des limites oblige les parents à devoir se justifier. «Les parents n'ont pas à devoir expliquer pourquoi ils se sont décidés pour un enfant handicapé. A l'avenir aussi les personnes avec un handicap apporteront leur précieuse contribution à la société.»

Uniquement pour les maladies graves

Avec d'autres organisations de personnes handicapées, insiême se bat contre la nouvelle loi sur la procréation médicalement assistée et demande une gestion restrictive du DPI. Concrètement, insiême veut que le DPI ne soit autorisé qu'aux parents porteurs d'une maladie rare héréditaire, ainsi qu'aux parents qui connaissent les effets d'une maladie grave sur leur famille. C'est pourquoi insiême demande de rédiger une autre version de l'article constitutionnel qui permettrait le recours au DPI dans les cas de maladies héréditaires graves tout interdisant tout dépistage systématique des anomalies génétiques in vitro. Au niveau politique, la Conseillère nationale fribourgeoise Christine Bulliard se bat contre une autorisation illimitée du DPI. Au Parlement, elle a voté contre la nouvelle loi sur la procréation médicalement assistée. Elle a expliqué ses motivations à insiême: «Tous les progrès techniques ne sont pas forcément désirables. Je me prononce contre la possibilité de décider en laboratoire de façon généralisée quelle vie est digne d'être vécue et quelle vie ne l'est pas.» A cela s'ajoute le fait que le DPI donne le faux espoir de pouvoir éviter le handicap grâce au diagnostic. La plupart des handicaps surviennent durant et après la naissance. Un fait encore peu connu.

De quelle perfection parle-t-on?

Les parents d'enfants handicapés sont particulièrement sensibles au thème du DPI. Beaucoup d'entre eux critiquent la recherche obsessionnelle de la perfection menée par la médecine moderne et demandent à la place plus de solidarité pour les personnes handicapées. A l'instar de Georges Baehler, membre d'insiême Genève: «J'ai toujours rencontré une grande mansuétude à l'égard de ma fille de 42 ans lourdement handicapée. La société est en général dans la bienveillance et la compréhension envers les plus fragiles de ses membres, personnes âgées, handicapées ou autres. Je suis contre le DPI pour éviter la tentation utopique de planifier un enfant parfait. Permettre de considérer que certaines vies sont indignes d'être vécues nous fait avancer à petit pas vers une société moins tolérante.

Je redoute que le regard porté sur les personnes, handicapées et leurs parents devienne lourd, accusateur, alors que toute vie est digne d'être vécue, mérite le respect et la considération. Enfin, l'indulgence attendue de la société n'est pas que de l'altruisme, c'est aussi un geste pour soi: il suffit en effet d'un peu de chance et de patience, nous deviendrons vieux et appartiendrons aussi aux plus fragiles des membres de la société.»

insiême s'engage pour une société accueillant les personnes handicapées de façon inconditionnelle. C'est pourquoi, insiême dit clairement NON à la modification de la Constitution soumise à votation le 14 juin! ●



Qu'est-ce que le DPI?

Le diagnostic préimplantatoire (DPI) est un diagnostic prénatal effectué sur des embryons en éprouvette. Il est utilisé lors de fécondation in vitro. Le patrimoine génétique de la cellule fécondée est testé avant que celle-ci ne soit placée dans l'utérus de la femme. Il s'agit de dépister de possibles anomalies génétiques et chromosomiques. Les embryons sont alors sélectionnés avant leur transfert dans l'utérus de la femme.

Jusqu'à aujourd'hui, la procréation médicalement assistée n'a pas le droit de produire des embryons surnuméraires: ne sont produits que le nombre suffisant d'embryons qui sont immédiatement transplantés. Si le DPI est autorisé, un nombre surnuméraire d'embryons pourront être produits afin de permettre de choisir les meilleurs d'entre eux.

Aujourd'hui, plus de 2% des nouveaux-nés naissent par le biais d'une procréation médicalement assistée. L'utilisation du DPI risque de devenir un procédé standard.